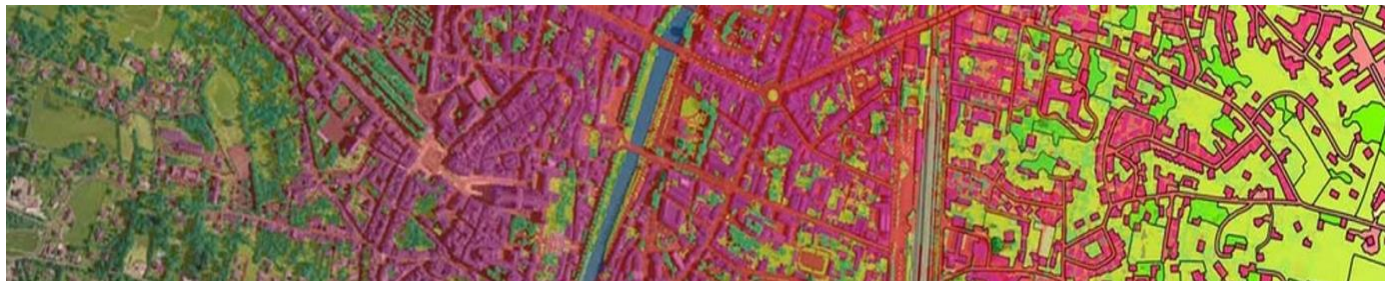


VERS DES INDICATEURS D'OCCUPATION DU SOL TRANSFRONTALIERS TIRÉS D'UNE CARTOGRAPHIE AUX SPÉCIFICATIONS EXIGEANTES MÊLANT IA ET DONNÉES DE RÉFÉRENCE



Nicolas Py

France, Institut national de
l'information géographique et
forestière

Département Appui Territorial et
Animation du Collaboratif (Lyon)

**Stéphane Canalis
Florence André**



Pourquoi ce talk (1|3): le ZAN en France

L'article 192 de la loi Climat et Résilience fixe une trajectoire nationale de sobriété foncière en exigeant d'ici 2050 le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) grâce à l'**équilibre** entre le total des surfaces artificialisées et désartificialisées.

Pour les collectivités, cette loi est complétée par la loi du 20 juillet 2023 qui réclame notamment un **rapport triennal de l'artificialisation des sols**, obligatoire pour suivre la réduction progressive des surfaces artificialisées.

⇒ Corollaires

- **Définir l'artificialisation:** "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage«
- **Définir l'artificialisation nette** " le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés. "
- **Disposer de données**
 - aux différentes échelles des documents d'urbanisme,
 - permettant la mesure de l'artificialisation au fil du temps,
 - de confiance,
 - France entière.

Référence: <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/artificialisation-sols>

Le produit OCS GE (Occupation du Sol à Grande Echelle) est :

- Une base de données vectorielle de description
 - de l'occupation du sol
 - et de l'usage du sol.
- Appuyée sur des spécifications
 - dix ans de maturation au Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG) du standard national de données d'occupation du sol
 - compatible Inspire
- Millésimée, afin de permettre les analyses diachroniques
- Qui permet la production d'indicateurs tirés de la couverture et/ou l'usage du sol
 - Zone construite, Espaces végétalisés en zones construites, Dispersion des zones construites
 - Surface artificialisée
 - Imperméabilisation
- Diffusé en licence ouverte
- Production IGN sous la maîtrise d'ouvrage de la DGALN (Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature)
 - avec une mise à jour triennale

Nota: La Commande de 2 millésimes, France entière, en un temps court, impliquait le passage d'une chaîne de production V1 largement par photo-interprétation à une chaîne de production V2 largement par IA ; financé à hauteur de 20M€ par le Fond de la Transformation Publiques, le MTE et le MAA.

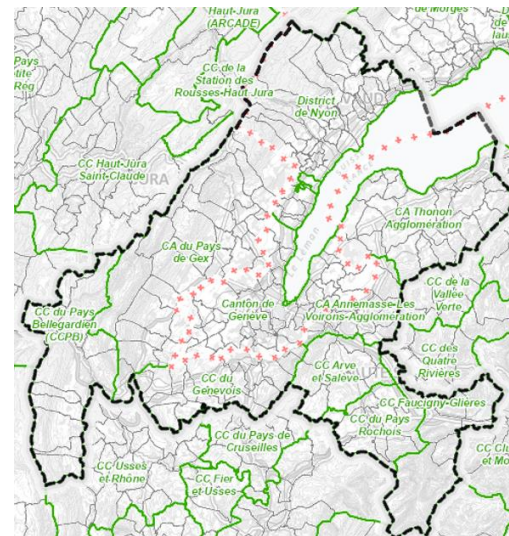
Pourquoi ce talk (3|3): le Grand Genève

Les données des deux premiers millésimes "M1" et "M2" sont désormais disponibles France Entière.

Cependant le Grand Genève est un territoire transfrontalier à enjeux entre la France et la Suisse de 1 423 km² en France (Haute Savoie et Ain) et 620 km² en Suisse (Canton de Genève et District de Nyon).

Il paraissait souhaitable que des indicateurs urbanistiques obligatoires en France soient simultanément disponibles sur la partie Suisse du Grand Genève, ceci d'autant plus qu'avec le projet d'agglomération 5 (PA5) du Grand Genève signé en juin 2025, les réflexions sur le PA6 ont débutées.

Financement de la production de 2 millésimes OCS GE sur la partie suisse, grâce à la mobilisation du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).



⇒ **Informers les acteurs du transfrontalier, susciter la curiosité, encapaciter des diagnostics transfrontaliers**

OCS GE, les spécifications en bref

- Partition complète du territoire
- Nomenclature emboîtée à plusieurs niveaux
- Seuils minimums de représentations des objets :

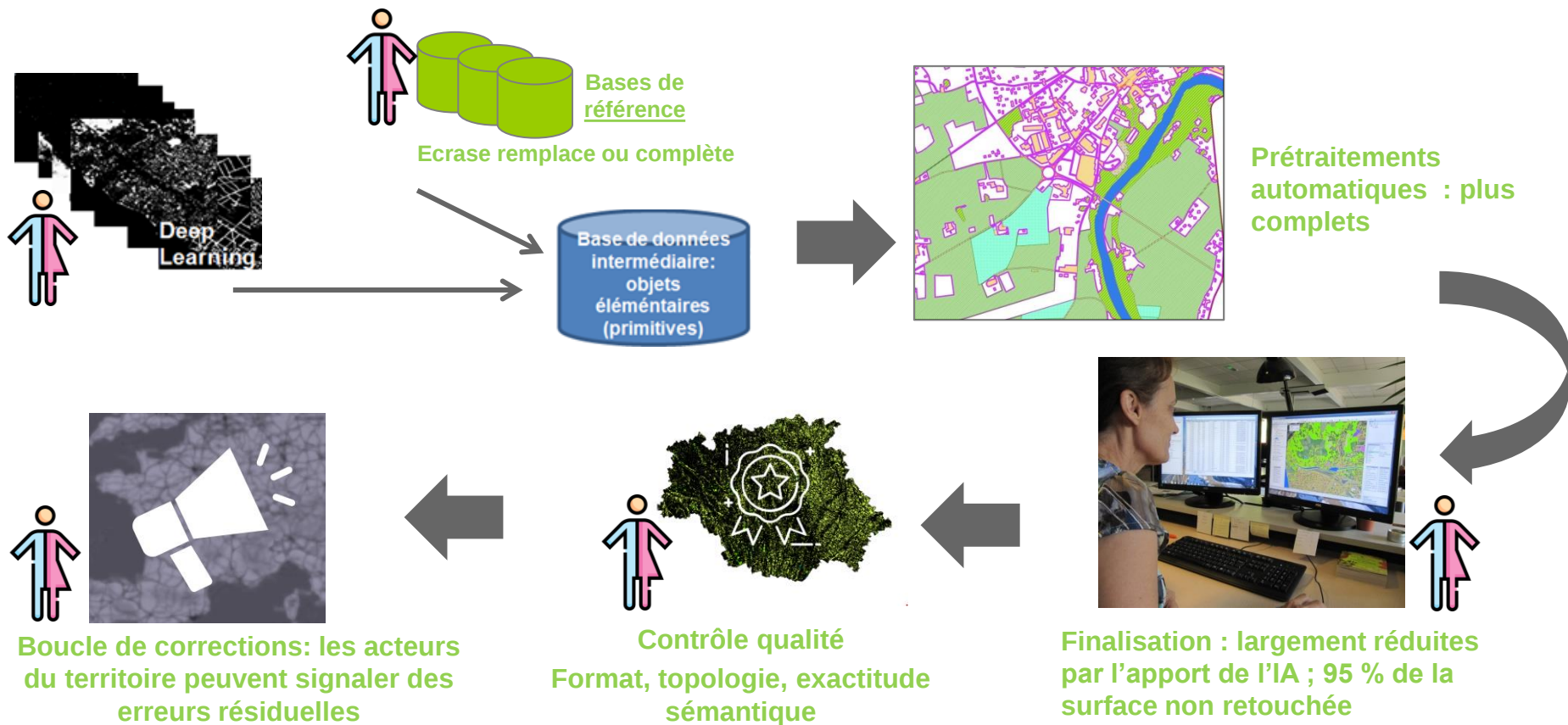


- 200m² pour les bâtiments,
- 500m² en zones construites (zones urbaines)
- 2500m² hors zones construites
- seuils de largeur

CS1 Sans végétation	CS1.1 Surfaces anthropisées	CS1.1.1 Zones imperméables	CS1.1.1.1 Zones Bâties CS1.1.1.2 Zones non bâties
		CS1.1.2 Zones perméables	CS1.1.2.1 Zones à matériaux minéraux CS1.1.2.2 Zones à autres matériaux composites
	CS1.2 Surfaces naturelles	CS1.2.1 Sols nus	
		CS1.2.2 Surfaces d'eau CS1.2.3 Névés et glaciers	
CS2 Avec végétation	CS2.1 Végétation ligneuse	CS2.1.1 Formations arborées	CS2.1.1.1 Peuplement de feuillus CS2.1.1.2 Peuplement de conifères CS2.1.1.3 Peuplement mixte
		CS2.1.2 Formations arbustives et sous-arbrisseaux	
		CS2.1.3 Autres formations ligneuses	
	CS2.2 Végétation non ligneuse	CS2.2.1 Formations herbacées CS2.2.2 Autres formations non ligneuses	

US1 Production primaire	US1.1 Agriculture US1.2 Sylviculture US1.3 Activités d'extraction US1.4 Pêche et aquaculture US1.5 Autre	
	US2 Production secondaire, US3 tertiaire US5 usage résidentiel	
US4 Réseaux de transport logistique et infrastructures	US4.1 Réseaux de transport	US4.1.1 Routier US4.1.2 ferré US4.1.3 Aérien US4.1.4 Eau US4.1.5 Autres réseaux de transport
		US4.2 Services de logistique et de stockage US4.3 Réseaux d'utilité publique
US6 Autre usage	US6.1 Zones en transition US6.2 Zones abandonnées US6.3 Sans usage US6.6 Usage inconnu	

Le processus de production



Assurance qualité : recettes des données traitées en photo-interprétation par les sous-traitant

Contrôles globaux (objectif zéro défaut)

- Description exhaustive du territoire (pas de trou et superposition)
- Respect des seuils de représentation
- Cohérence des couvertures et usages

Contrôles statistiques par échantillonnage (tirage de 60 objets par classes CS/US)

- Contrôle par nouvelle photo-interprétation des données issues de la sous-traitance
- Objectif de cohérence de classification des objets :
 - > 95 % au niveau 1 de nomenclature en couverture ou en usage
 - > 85 % au niveau max (niveau le plus détaillé) de la nomenclature en couverture ou en usage



Boucle de corrections: les acteurs du territoire peuvent signaler des erreurs résiduelles => Clin d'œil 2023

2 autres exemples, le RNB et la BAN

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RNB

Référentiel National des Bâtiments

Éditer le RNB

Se connecter

Accueil

Cas d'usage

Carte et API

Ressources

L'expérience collaborative de l'été

Créez un compte pour participer à l'expérimentation collaborative organisée par le RNB. Une fois connecté, vous pourrez directement éditer le référentiel et faire monter son niveau de qualité.

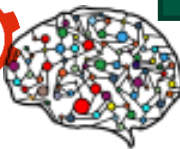
Quelques bonnes pratiques d'entretien
partagé d'un géocommun
La théorie illustrée d'exemples français



Vue d'ensemble du parcours



La plateforme [Mes Signalements](#) permet en effet à tous les usagers de l'adresse (particuliers, organismes publics ou privés, association...) de proposer des améliorations d'adressage que les communes pourront traiter en quelques clics.



1	Batiment		
2	Zone perméable		
3	Zone imperméable		
4	Piscine		
5	Sol nu		
6	Surface d'eau		
7	Neige		
8	Conifères		
9	Coupe		
10	Feuillus		
11*	Mixte		
12*	Ligneux		
13	Broussaille		
14	Vigne		
15	Pelouse		
16	Culture		
17	Terre labourée		
18	Serre		
19*	Autres (non annotés)		

Production
de données
"annotations"

Création des
jeux de
données IA
pour
l'apprentissage

Entrainement
d'un modèle IA
de type deep
learning

Application
de ce
modèle sur
tout le
territoire

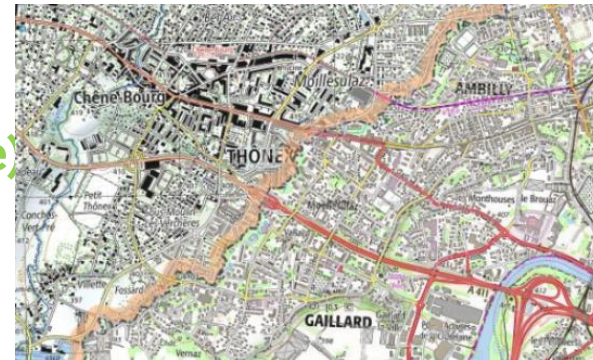
"prédiction IA".
Chaque pixel de
20 cm*20 cm a
une probabilité
d'appartenir à
une classe

Open Science, mise à disposition des
jeux de données Flair 1 & 2, qui
contiennent plus de 20 milliards de
pixels annotés

Open Science,
<https://github.com/IGNF/odeon>

Open Data, produit intermédiaire
COSIA (prédiction simplifiée
argmax, vectorisée)

CoSIA (La Couverture du Sol par Intelligence Artificielle) données de prédiction de la couverture des sols Ici : Genève / Annemasse



	0 - Bâtiment
	1 - Zone perméable
	2 - Zone imperméable
	3 - Piscine
	4 - Sol nu
	5 - Surface eau
	6 - Neige
	7 - Conifères
	8 - Feuillus
	9 - Broussaille
	10 - Vigne
	11 - Pelouse
	12 - Culture
	13 -Terre labourée
	14 - Serre

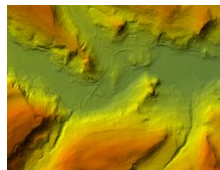


Données CoSIA mises en entrée de la chaîne OCS GE vecteur, frontière Franco- Suisse (Genève à l'ouest- Annemasse à l'est)

Le processus de production (En France)



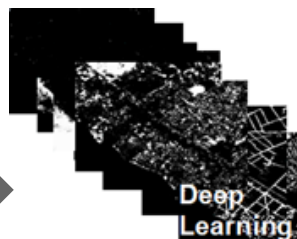
BD Ortho IGN (RVB+IRC)



MNT/MNS IGN



Données d'apprentissage
en entrée du modèle IA



Deep
Learning



Bases de
données IGN

BD TOPO ®
Réseaux routier, ferré, hydro,
bâti...
BD Forêt ®



Base de données
intermédiaire:
objets
élémentaires
(primitives)

CoSIA

Aides à déterminer
l'usage des sols



Fichiers
fonciers



Bases de données
de partenaires
RPG, BRGM



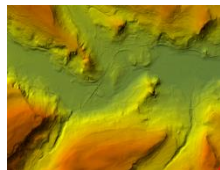
Prétraitements automatiques



Le processus de production (pour la partie suisse)



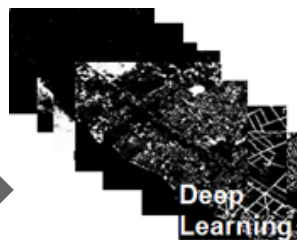
BD Ortho IGN (RVB+IRC)



MNT/MNS IGN

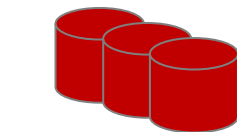


Données d'apprentissage
en entrée du modèle IA



Deep
Learning

CoSIA



Bases de
données SwissTopo®

TLM3D
Réseaux routier, ferré,
hydro, bâti, parcelles
agricoles, ...



Aides à déterminer
l'usage des sols



Fichiers
fonciers
Contours des
parcelles foncières



Base de données
OpenStreetMap ©

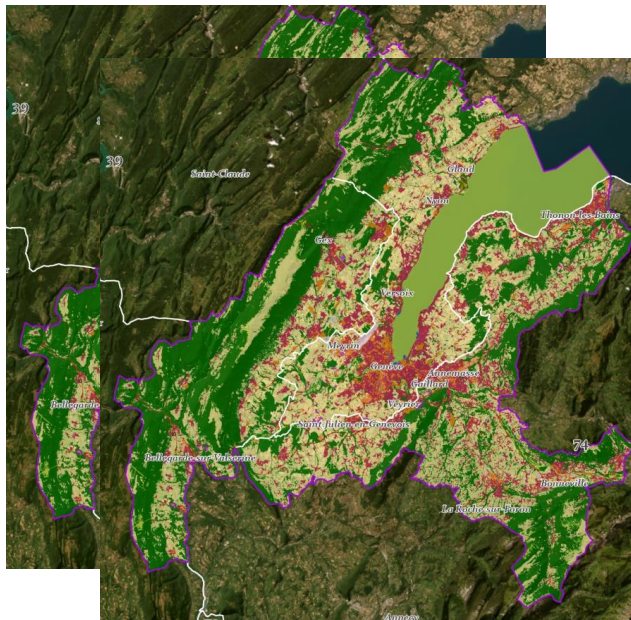
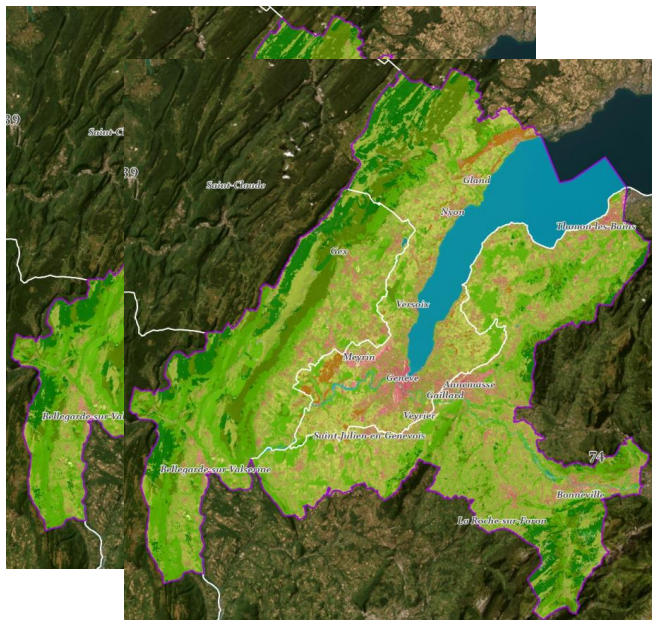


Prétraitements automatiques



2 millésimes d'OCS GE NG disponibles

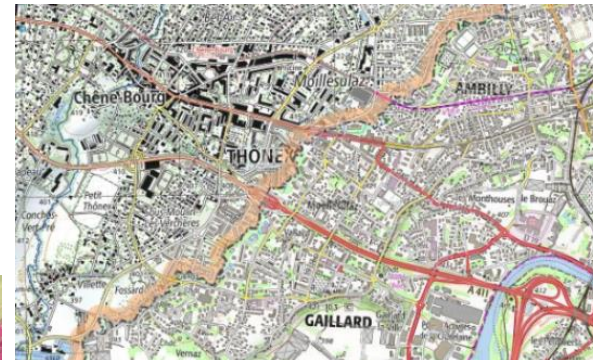
En couverture (g), en usage (d)



	M1	M2
FR / Ain (01)	2018	2021
Suisse / Canton de Genève et district de Nyon	2018	2021
FR / Haute-Savoie (74)	2020	2023

<!> Bulles d'analyses disjointes <!>

OCS GE NG, couverture Genève / Annemasse

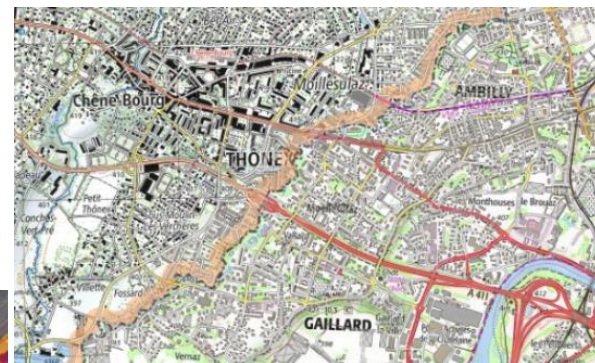


CODE_CS

- CS1.1.1.1 - Zones bâties
- CS1.1.1.2 - Zones non bâties
- CS1.1.2.1 - Zones à matériaux minéraux
- CS1.1.2.2 - Zones à autres matériaux composites
- CS1.2.1 - Sols nus
- CS1.2.2 - Surfaces d'eau
- CS1.2.3 - Névés et glaciers
- CS2.1.1.1 - Peuplements de feuillus
- CS2.1.1.2 - Peuplements de conifères
- CS2.1.1.3 - Peuplements mixtes
- CS2.1.2 - Formations arbustives
- CS2.1.3 - Autres formations ligneuses
- CS2.2.1 - Formations herbacées
- CS2.2.2 - Autres formations non ligneuses

Données OCS GE vecteur, frontière Franco- Suisse (Genève à l'ouest - Annemasse à l'est) : Couverture

OCS GE NG, usage Genève / Annemasse



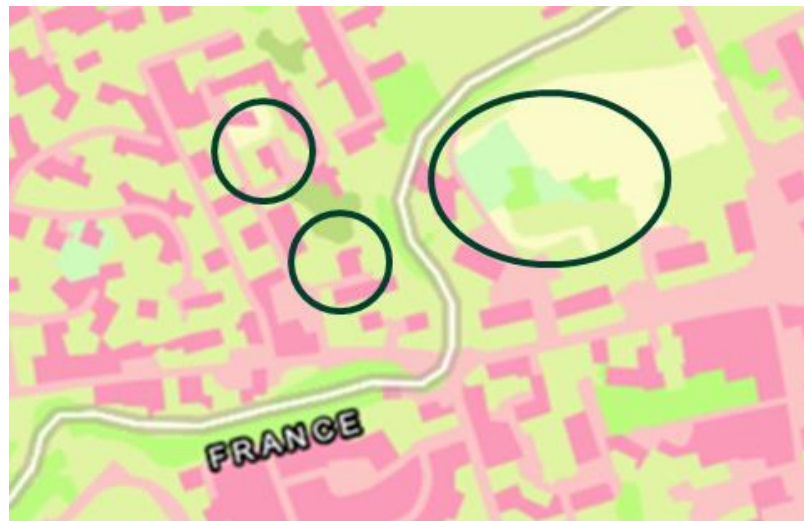
CODE_US

- US1.1 - Agriculture
- US1.2 - Sylviculture
- US1.3 - Activités d'extraction
- US1.4 - Pêche et aquaculture
- US1.5 - Autres productions primaires
- US2 - Production secondaire
- US235 - Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
- US3 - Production tertiaire
- US4.1.1 - Réseaux routiers
- US4.1.2 - Réseaux ferrés
- US4.1.3 - Réseaux aériens
- US4.1.4 - Réseaux voies d'eau
- US4.1.5 - Autres réseaux de transport
- US4.2 - Services de logistique et de stockage
- US4.3 - Services publics
- US5 - Résidentiel
- US6.1 - Zones en transition
- US6.2 - Zones abandonnées
- US6.3 - Sans usage
- US6.6 - Usage inconnu

Données OCS GE vecteur, frontière Franco- Suisse (Genève à l'ouest - Annemasse à l'est) : Usage

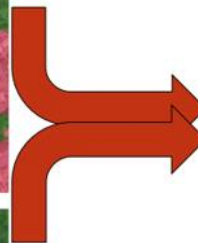
CODE_CS
CS1.1.1.1 - Zones bâties
CS1.1.1.2 - Zones non bâties
CS1.1.2.1 - Zones à matériaux minéraux
CS1.1.2.2 - Zones à autres matériaux composites
CS1.2.1 - Sols nus
CS1.2.2 - Surfaces d'eau
CS1.2.3 - Névés et glaciers
CS2.1.1.1 - Peuplements de feuillus
CS2.1.1.2 - Peuplements de conifères
CS2.1.1.3 - Peuplements mixtes
CS2.1.2 - Formations arbustives
CS2.1.3 - Autres formations ligneuses
CS2.2.1 - Formations herbacées
CS2.2.2 - Autres formations non ligneuses

Vols de 2018 Ain et Suisse / 2020 Haute Savoie



Vols de 2021 Ain et Suisse / 2023 Haute Savoie





Différences
Ici non artificiel => artificiel



IGN Cas d'usage : les flux d'artificialisation des sols (2|5)

L'ajustement du législateur: Quels croisements de couverture/usage sont considérés comme des surfaces artificialisées ?

11.1 Matrice simplifiée de classification de l'artificialisation

	CS11.1.1	CS11.1.2	CS1.1.2.1	CS11.1.2.2	CS1.2.1	CS1.2.2	CS1.2.3	CS2.1.1.1	CS2.1.1.2	CS2.1.1.3	CS2.1.2	CS2.1.3	CS2.2.1	CS2.2.2
US1.1	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF
US1.2	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF
US1.3	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF
US1.4	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF
US1.5	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF
US2	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US235	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US3	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US5	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US4.1.1	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US4.1.2	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US4.1.3	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US4.1.4	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US4.1.5	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US4.2	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US4.3	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	ARTIF	ARTIF
US6.1	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF
US6.2	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF
US6.3	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF
US6.6	ARTIF	ARTIF	ARTIF	ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF	NON ARTIF

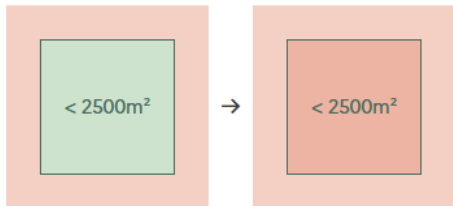
L'ajustement du législateur: quels seuils de surface ?

Une fois les espaces qualifiés en artificiels ou non-artificiels à partir du tableau de croisement, des seuils d'interprétation sont appliqués, comme défini dans le décret du 27 novembre 2023.

Ces seuils indiquent que des surfaces de moins de 2500 m² ne peuvent pas être comptabilisées comme artificialisées ou désartificialisées, à l'exception des espaces bâtis.

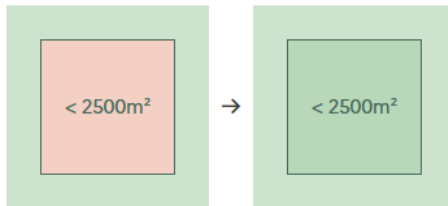
De fait, l'application de ces seuils permet de densifier en zone construite sans augmenter la mesure de l'artificialisation du territoire.

1



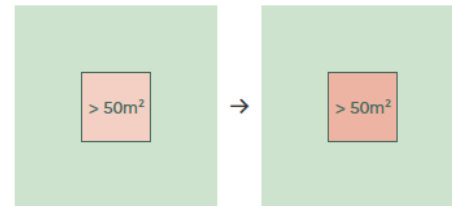
Une zone non-artificielle de moins de 2500 m² enclavée dans une zone artificielle devient artificielle.

2



Une zone artificielle de moins de 2500 m² enclavée dans une zone non-artificielle devient non-artificielle.

3



Une zone bâtie de plus de 50 m² enclavée dans une zone non-artificielle est toujours artificielle.

L'ajustement du législateur: Des exemptions facultatives citées dans le décret du 27 novembre 2023, à savoir :

les surfaces végétalisées à usage de parc ou jardin public, quel que soit le type de couvert (boisé ou herbacé) qui pourront, le cas échéant, être considérées comme étant non artificialisées,



BD Parc et jardins ouverts au public

En production



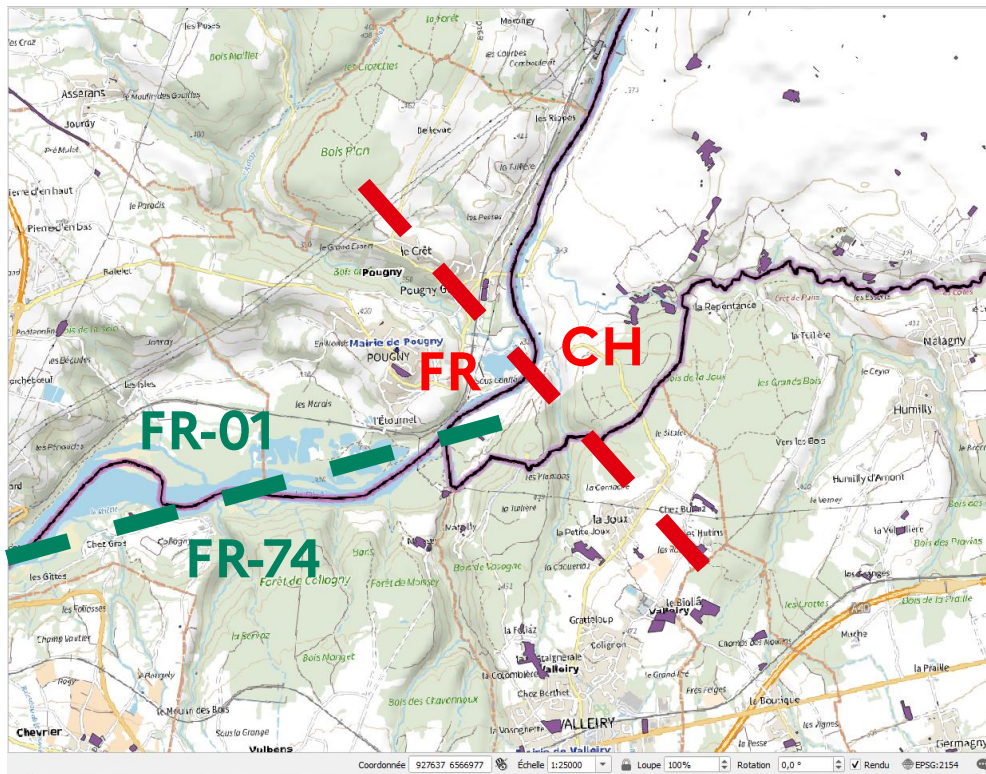
et les surfaces végétalisées sur lesquelles seront implantées des installations de panneaux photovoltaïques qui respectent des conditions techniques garantissant qu'elles n'affectent pas durablement les fonctions écologiques du sol ainsi que son potentiel agricole.



BD Installations de production photovoltaïque au sol

En production





<!=> Valeurs pour ordres de grandeur <!=>

Agglo - Regroupements territoriaux des communes du projet d'agglomération	Artificialisation (ha)	Commentaire
Canton de Genève	14,23	2018 -> 2021
District de Nyon	10,63	Boucles de correction non appliquées Hors exemptions facultatives
CA du Pays de Gex	48	2018 -> 2021
Terre Valserhône L'Interco (Pays bellegardien)	12,9	MonDiagArtif Hors exemptions facultatives
CC du Genevois	8,63	2020 -> 2023 MonDiagArtif Hors exemptions facultatives
CC Faucigny-Glières	11,6	
CA Thonon Agglomération	46,3	
CC du Pays Rochois	25,3	
CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération	19,3	
CC Arve et Salève	11	

<!=> Valeurs pour ordres de grandeur <!=>

Les boucle de corrections/rétroactions, faites en France pas en Suisse (nota, l'expérience montre que cela peut être significatif à l'échelle communale).

Les serres, temporaires et mobiles, peuvent être classées comme artificialisées et bruite les flux d'artificialisation / désartificialisation.

Les occupation du sol d'états transitoires, notamment la couverture du sol en matériaux minéraux lors des chantiers.

Sur l'indicateur artificialisation, BD de patchs en constitution pour les exemptions facultatives:

des « parcs et jardins publics »

et « Installations de production photovoltaïque au sol ».



Synthèse: <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/artificialisation-sols>

Télécharger les données (FR): <https://geoservices.ign.fr/telechargement-api/OCSGE?format=SHP>

Portail de l'artificialisation des sols: <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/mesurer-lartificialisation-avec-locsg>

Diagnostic par zonage administratif: <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/>

Communauté d'utilisateur (blog, FAQ, Q/R, sondages, discussion, ...):
<https://www.ign.fr/professionnels/rejoignez-la-communaute-ocs-ge>

Replay à suivre : la conférence en ligne du jeudi 13 novembre 2025 <https://www.ign.fr/agenda/suivi-de-loccupation-du-sol-ocs-ge-conference-13-novembre-2025> « L'OCS GE est désormais disponible sur la France entière et en deux millésimes (2018-2020 et 2021-2023). Venez (re)découvrir cet outil de référence au service des territoires, au travers de différents témoignages d'utilisateurs. ».



Synthèse

Les attendus de la loi C&R

Rapport triennal local

Trajectoire de sobriété foncière

Pilotage territorial

Artificialisation

NOUVEAU

Imperméabilisation

Consommation d'espaces NAF

Levers de sobriété foncière

Vacance des logements

Friches

Paramètres du diagnostic

Téléchargements

CA Annemasse-Les Voirons-Agglomération

Diagnostic créé le 24 octobre 2025 à 17:12

Représentations

Couvertures du sol

La représentation par couvertures permet de visualiser les 14 postes de couverture du sol définis par l'OCS GE. [En apprendre plus sur les couvertures du sol au sens de l'OCS GE.](#)

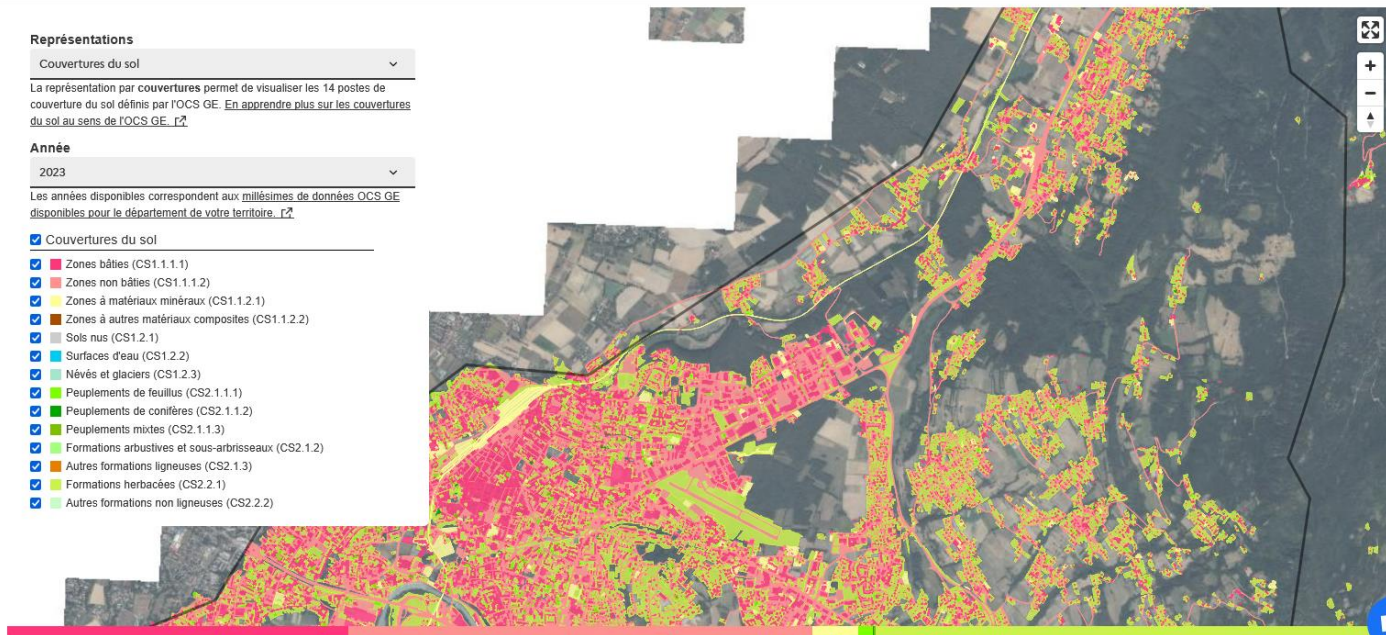
Année

2023

Les années disponibles correspondent aux [millésimes de données OCS GE disponibles pour le département de votre territoire.](#)

Couvertures du sol

- ☒ Zones bâties (CS1.1.1)
- ☒ Zones non bâties (CS1.1.2)
- ☒ Zones à matériaux minéraux (CS1.1.2.1)
- ☒ Zones à autres matériaux composites (CS1.1.2.2)
- ☒ Soils nus (CS1.2.1)
- ☒ Surfaces d'eau (CS1.2.2)
- ☒ Névés et glaciers (CS1.2.3)
- ☒ Peuplements de feuillus (CS2.1.1.1)
- ☒ Peuplements de conifères (CS2.1.1.2)
- ☒ Peuplements mixtes (CS2.1.1.3)
- ☒ Formations arbustives et sous-arbrisseaux (CS2.1.2)
- ☒ Autres formations ligneuses (CS2.1.3)
- ☒ Formations herbacées (CS2.2.1)
- ☒ Autres formations non ligneuses (CS2.2.2)



L'OCS GE NG est un produit spécifié, qualifié, séparant couverture et usage des sols.

Son produit intermédiaire d'OCS par IA « CoSIA » est également publié.

On en tire des indicateurs, y compris de manière diachronique, y compris ajustés à des choix politiques et une réglementation (le ZAN notamment: définitions, surfaces d'intérêt, exemptions, ...).

Deux (2) millésimes ont été produits France entière, le passage à l'échelle a été permis par l'IA.

Un complément a été produit (état intermédiaire, à finaliser) sur la partie suisse du Grand Genève.

Cette donnée sera donc disponible pour son étude critique comme pour (on l'espère) des diagnostics transfrontaliers partagés et de confiance.

A vous de vous en emparer, il y a en sus de la documentation pour vous y aider !

MERCI DE VOTRE ATTENTION